

Compte rendu de la séance du 18 octobre 2017

Département du Cantal

République Française
COMMUNE DE SAINT BONNET DE SALERS
PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du mercredi 18 octobre 2017	
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	L'an deux mille dix-sept et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 13 octobre 2017, s'est réunie sous la présidence de Colette DAUZET
<u>Présents :</u> 7	<u>Sont présents:</u> Colette DAUZET, Jean-Louis FRAYSSE, Lucien LARRIVE, Maryline DELMAS, Anthony MERCIER, Sophie ROCHE, Jean-Paul TOURNADRE
<u>Votants:</u> 10	<u>Représentés:</u> Christiane CHANUT-RIGAUDIERE, Elise DUCHER, Patricia MASSON
	<u>Excuses:</u> Guy CHEVALIER
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Jean-Louis FRAYSSE

Début de séance à 19h15.

Lecture du compte-rendu de la séance du 7 août 2017 par Colette Dautzet.

Vote 10 voix pour. Pas de remarques

Session d'accueil d'actifs :

La Communauté de Communes organise en partenariat avec le département une session d'accueil d'actifs. Des visites ont eu lieu ce jour avec notamment la Coopérative de St Bonnet et la ferme Al Pais. Une quarantaine de personnes sont présentes sur la session, les attentes sont essentiellement autour du tourisme et de l'agriculture.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le conseil municipal est informé des manques de crédits au budget assainissement de l'ordre de 11 222 € à ce jour, suite au surplus d'analyses d'eau et d'entretien de la station notamment.

M. Mercier demande pourquoi cela n'a pas été prévu en début d'année. Mme Delmas le rejoint en demandant si la commune n'a pas un contrat annuel pour ces dépenses afin de mieux prévoir le budget annuel.

Mme le Maire précise que le laboratoire a un marché public avec le département, et qu'il s'agit là d'imprévus au vu des mauvais résultats obtenus. Ces dépenses étant obligatoires la commune n'a pas le choix.

VOTE : 6 pour et 4 abstentions.

DECISION MODIFICATIVE 2017-3 ASSAINISSEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les

crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-120.00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	2000.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	11479.00	
617	Etudes et recherches	2500.00	
6378	Autres taxes et redevances	-1700.00	
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	167.00	
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	1674.00	
748	Autres subventions d'exploitation		16000.00
TOTAL :		16000.00	16000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021	Virement de la section de fonctionnement		0.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		16000.00	16000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

DECISION MODIFICATIVE 2017-4 BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-16000.00	
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	16000.00	
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	4000.00	
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	-4000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 96	Installat°, matériel et outillage techni	-10000.00	

2315 - 91	Installat°, matériel et outillage techni	-6000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-16000.00
TOTAL :		-16000.00	-16000.00
TOTAL :		-16000.00	-16000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

ASSAINISSEMENT

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite au départ de Mme la Sous-Préfète, la nouvelle nommée a été contactée et doit s'occuper du dossier dès son retour.

M. VERGNE de CIT a transmis le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour un projet d'étude assainissement. Ses propositions sont les suivantes :

- actualisation du diagnostic assainissement (pour rappel un premier diagnostic a été fait avec Impact Conseil en 2006 puis le Sous-Préfet de l'époque a imposé un nouveau diagnostic avec Méthajoule en 2011).

Le coût est estimé à 15 000€ HT avec une aide de l'Agence de l'eau Adour Garonne (AEAG) de 50%.

- travaux y compris branchement estimés à 100 000€ HT avec une aide AEAG de 35%

- réhabilitation ou création d'une STEP de niveau industriel

Aide AEAG de 30 %.

Mme le Maire rappelle que se pose toujours le problème de l'acquisition de terrain supplémentaire de l'ordre de 2 000m².

M. VERGNE conseille de se rapprocher des différents interlocuteurs et notamment la Communauté de Communes suite au transfert de compétence au 1er janvier 2018.

Le conseil municipal s'accorde pour rencontrer Mme la Sous-Préfète afin d'arrêter toutes ces études et frais supplémentaires pour la commune.

Mme le Maire indique qu'elle a rendez-vous avec cette dernière au sujet de la méthanisation le 26 octobre 2017.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes a transmis cette semaine un projet de révision des ses statuts compte tenu des nouvelles compétences imposées par la loi NoTRE.

Mme le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes et présente brièvement les statuts.

M. Mercier demande que les documents complets soient transmis aux conseillers municipaux pour étude et vote lors du prochain conseil.

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN

Mme le Maire donne lecture du courrier de M. CLAVIERE et MME DEVALS concernant les nuisances dues à la méthanisation et leur souhait d'acquérir du terrain. Lecture du courrier de réponse envoyé par la Mairie en date du 13 octobre 2017 en suivant.

Mme Delmas indique qu'en réunion de conseil municipal, le prestataire avait fait état de possibles nuisances. Elle souligne également le passage de nombreux camions, jusqu'à 8 certains matins à Chasternac y compris le samedi.

Mme le Maire indique qu'un camion représente 40 tonnes contrairement à un tracteur ce qui induit moins de passages.

M. Mercier et Mme Delmas s'interrogent sur le passage par Chasternac de ces camions, village qui n'était que peu concerné par le passage de tracteurs. M. Fraysse propose que la Mairie se renseigne auprès du gérant du méthaniseur afin d'obtenir le registre des entrées et sorties.

M. Fraysse rappelle également que l'emplacement du méthaniseur a été déterminé par l'architecte des bâtiments de France, et que la commune a toutes les pièces justificatives s'y rapportant.

Mme le Maire donne lecture du courrier de réponse transmis par Salers Biogaz, la Communauté de Communes, également destinataire, n'a pas répondu mais nous transmettra le courrier dès son envoi.

Concernant l'acquisition de terrain, M. Clavière souhaite environ 21 000m² supplémentaire pour conforter son entreprise. La commune va entrer en négociation pour cette vente. Mme Delmas souligne l'intérêt d'un prix raisonnable en contrepartie du désagrément subi.

BROYEURS DE VEGETAUX

Mme le Maire donne lecture du courrier transmis par la Communauté de Communes du Pays de Salers concernant la mise à disposition de broyeurs de végétaux.

Le conseil municipal est informé que moyennant un tarif de 150 € TTC, la Communauté de Communes met à disposition de ses communes membres un broyeur de végétaux pour des locations d'une semaine après signature d'une convention.

Considérant le manque d'utilité pour la commune et de l'absence de personnel affecté à l'utilisation de ce broyeur ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré NE SOUHAITE PAS bénéficier de cette mise à disposition.

VOTE : 9 contre et 1 pour.

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Mme le Maire donne lecture du courrier du SDEC concernant la signature d'une convention Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) qui ouvre droit au financement des coupures d'éclairage public pour les communes membres du Parc de Volcans d'Auvergne sur son territoire cantalien.

Pour la commune cela représente 23 matériels pour un coût de 5 000 € pris en charge à 100% (80% TEPCV et 20% SDEC).

La coupure de l'éclairage doit durer 5h au minimum selon les conditions à définir par la commune pour engendrer des économies d'électricité.

Le conseil municipal donne un accord de principe à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS

- ROCHE BAS - PAILHES

Lucien LARRIVE indique que les travaux sont finis. Il ne manque qu'une famille à voir pour un raccord à l'entrée d'une cave à Pailhès.

Dans l'ensemble les travaux se sont bien passés, seule une personne à Roche bas s'est plainte de l'insuffisance de longueur faite en partie privée.

- BORNAGE

Le géomètre est venu borner du terrain communal enclavé dans la propriété de M. et Mme FAURE pour environ 11m². La commune accepte donc cette régularisation compte tenu du faible enjeu. M. FAURE souhaitait également se porter acquéreur de terrain supplémentaire dans un virage mais compte tenu de la présence de la route la commune n'y est pas favorable.

Des relevés ont également été faits sur la propriété de Mme Estelle CATALAN sur la ferme de Besson à Leybros pour régulariser le découpage de terrain autour de la route.

Le géomètre a été voir l'accès de grange en allant vers Chasternac, un retour sera fait après affinage.

- CIMETIERE

Le sapin du cimetière a été coupé. Un nouvel arbre doit être planté, M. LARRIVE invite les conseillers à réfléchir pour trouver une essence d'arbre résistante et adaptée pour être en pot et ne pas détériorer les tombes.

TILLEUIL BOURG

Le tilleuil situé à l'entrée du bourg haut entre la maison et le hangar Centraliment doit être taillé. M. SERRE a transmis un devis de 1200€ HT pour la taille complète de ce tilleuil révolutionnaire.

VOTE : 10 pour - unanimité

LOCATAIRE

Suite à la procédure d'expulsion de M. MOUSSAGE, Mme le Maire a été convoquée au Tribunal à Aurillac ainsi que M. MOUSSAGE le 6 octobre 2017. M. le juge lui a signifié son expulsion autour du 10 novembre 2017 vu le délai légal d'un mois et lui a conseillé de prendre ses dispositions.

La dette a été diminuée grâce à la CAF, la Trésorerie doit être vue pour une saisie sur salaire si M. MOUSSAGE a retrouvé du travail.

POINT CONFINEMENT

Le plan vigipirate impose que l'école doit disposer d'un lieu de confinement. La commune est donc en train d'aménager un espace au sous sol car il a déjà un accès direct depuis l'extérieur et l'entrée et sur le même palier que la salle de classe. Une trousse PPMS a été achetée, des sanitaires, tables et chaises vont être installés. Un exercice est à prévoir.

QUESTIONS DIVERSES

• SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Mme le Maire donne lecture du courrier de Marie LOUVRADOUX, présidente de l'amicale des parents d'élèves (APE). Cette dernière demande une subvention pour le voyage scolaire d'une semaine organisé par le RPI au Lioran en 2018. Il est demandé à la commune une participation de 50€ par élève domicilié sur la commune. L'encadrement sera effectué par l'instituteur et la cantinière pour Saint-Bonnet-de-Salers.

VOTE : 10 pour - unanimité

• ECOLE

Deux projecteurs à LED ont été achetés pour illuminer la façade de l'école pendant les fêtes pour un coût total de 109 €. Différents thèmes sont fournis : Halloween, Noël...

DEMANDE DE CONSTRUCTION D'HABITATION FAMILLE GIL

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que M. Antoine GIL souhaite construire son habitation sur la ferme familiale.

La loi montagne interdit ce type de construction isolée depuis quelques années. M. GIL a informé Mme le Maire d'un fait nouveau car il a acheté le terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- INDIQUE que la commune va faire un courrier d'appui afin de soutenir ce projet ;
- SOULIGNE que l'installation d'un jeune couple est vitale pour la commune.

- CROIX A TOUGOUZE

M. BARBET Philippe demeurant à Tougouze en résidence secondaire a rapporté un souvenir de famille selon lequel une croix était au milieu de la place de Tougouze sur des pierres qui pourraient actuellement être stockées derrière la croix au fond du Bourg derrière la maison Chancel. M. BARBET propose de déplacer les pierres sur le promontoire à côté de chez lui et de faire une croix en bois ou en fer sur son terrain privé.

M. Mercier propose une consultation sur le bulletin municipal auprès des habitants de Tougouze.

- AIDE ALIMENTAIRE

Le CCAS de Saint-Martin-Valmeroux organise la mise en place d'un point relais d'aide alimentaire. Il met à disposition un local et le service fonctionnera sur la base du bénévolat après indication des noms des bénéficiaires par les assistantes sociales.

La participation des communes alentours est souhaitée afin de couvrir les frais d'acheminement de l'ordre de quelques centimes du kilomètre et de fournitures de marchandises pour quelques centimes du kilo.

VOTE : pour à l'unanimité

- SUBVENTIONS

L'association de secours "Groupe de Secours Catastrophe Français" (GSCF) a transmis une demande de subvention à la commune.

VOTE : 7 contre et 3 pour.

- HOPITAL DE MAURIAC

M. Joyeux a transmis un rapport intitulé "Une Castastrophe sanitaire annoncée" et a rendez-vous au Ministère dans la semaine. Les documents sont disponibles en Mairie.

Séance levée à 21h15.